



## Travail du dimanche fonction publique territoriale

-----  
Par Caro55

Bonjour,

Mon conjoint travaille depuis 25 ans en tant que fonctionnaire territorial dans un aquarium ouvert au public.

Il est annualisé, hier sans avoir à discuté avec personne il a reçu par mail son nouveau planning avec de nouvelles heures d'ouvertures de l'aquarium.

Il va devoir travailler du mois de février au 15 décembre tous les weekends, le samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h et le dimanche 14h30 18h.

D'avril fin septembre il aura le mardi de repos 2 février à avril et d'octobre à la nuit descendre il aura le lundi et le mardi. Du 15 décembre au 31 janvier il travaillera 4 jours par semaine. Weekend non inclus sur cette période.

Est-il légal de travailler tous les dimanches sans roulement puisqu'il travaille seul, sur une période de 10 mois et demi. il n'y a eu aucune concertation aucune demande d'acceptation.

Il est prévenu le mercredi et doit travailler ainsi dès la semaine prochaine.

Je précise que la demande d'ouverture a été autorisée par le préfet.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

-----  
Par kang74

Bonjour

Ses horaires sont annualisées et il n'est pas anormal de devoir travailler même tous les samedis et dimanches en saison qu'on soit seul ou pas .

Plein de secteur travaillent tous les dimanches toute l'année et n'ont qu'un jour de congé par semaine : le code du travail n'empêche pas cela .

Le code de la fonction publique non plus, il y a même des postes ou on est amené à travailler 7/7 de part des astreintes .

Donc à voir avec les instances syndicales si un cadre légal spécifique à cette collectivité empêcherait cela .

Mais je serai assez pessimiste sur le fruit de la recherche ...

Aucun texte de la FPT n'impose de délai de prévenance non plus .

-----  
Par Caro55

D'accord. Merci bien pour votre réponse rapide.